

Belfius Financing Company (LU)

Callable 4,00% 06/2036



Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi

ISIN: XS3343289883

Publicité – avril / mai 2026

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ qui donne droit à un remboursement de 100% du capital investi à l'échéance finale

■ qui vous donne droit à des coupons annuels connus au préalable

d'une durée fixe de 10 ans. À partir de la fin de la première année, l'émetteur peut décider chaque année de rembourser le titre de créance de manière anticipée.

Mais...

■ en cas de remboursement anticipé du titre de créance à l'initiative de l'émetteur, les coupons fixes annuels de la période suivante ne seront pas versés

Belfius Banque vous propose: Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036

Caractéristiques principales

Avec le titre de créance Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036, vous recevez chaque année des coupons fixes connus au préalable.

Cet investissement a **une durée maximale de 10 ans** et vient à échéance le 09-06-2036. Toutefois, à partir de la fin de la 1^{re} année (09-06-2027), l'émetteur a chaque année le droit de procéder, 10 jours bancaires ouvrables avant la date de remboursement anticipé, à un remboursement anticipé de l'émission. Il est probable que l'émetteur ait intérêt à effectuer un remboursement anticipé du titre de créance en cas de baisse de son taux de refinancement.

La probabilité que les dix coupons soient versés est limitée, étant donné que l'émetteur est fortement susceptible de procéder à un remboursement anticipé, en supposant que les taux d'intérêt du marché restent stables ou diminuent.

Vous avez droit au remboursement intégral de votre capital investi, tant à l'échéance finale qu'en cas de remboursement anticipé possible à partir de la fin de la première année, à l'initiative de l'émetteur.

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques» plus loin dans cette fiche produit.

Objectif d'investissement

Ce produit offre à l'investisseur un rendement fixe. Après la première année, un coupon fixe connu au préalable sera versé. Si aucun remboursement anticipé n'a lieu entre la 1^{re} et la 9^{ème} année, les coupons annuels fixes continueront d'être versés jusqu'à l'échéance finale de l'investissement.

Coupons annuels

Date du coupon	Coupon brut annuel ¹	Coupon net annuel ²
09-06-2027	4,00%	2,80%
Entre la 1 ^{re} et la 9 ^{ème} année, un remboursement anticipé annuel est possible à l'initiative de l'émetteur ³		
09-06-2028	4,00%	2,80%
09-06-2029	4,00%	2,80%
09-06-2030	4,00%	2,80%
09-06-2031	4,00%	2,80%
09-06-2032	4,00%	2,80%
09-06-2033	4,00%	2,80%
09-06-2034	4,00%	2,80%
09-06-2035	4,00%	2,80%
09-06-2036	4,00%	2,80%

Rendement actuariel brut et net : Aussi bien en cas de remboursement anticipé qu'à l'échéance finale, le rendement actuariel brut est 4,00%. Ce rendement tient compte du prix d'émission de 100% et est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30% (rendement actuariel net: 2,80%, après déduction du précompte mobilier de 30%).

1 Avant déduction du précompte mobilier de 30%

2 Après déduction du précompte mobilier de 30%

3 Remboursement anticipé annuel possible du 09-06-2027 au 09-06-2035 à l'initiative de l'émetteur. Si aucun remboursement anticipé n'a lieu, un coupon fixe annuel de 4,00% brut (coupon net de 2,80%) sera payé jusqu'à l'échéance finale.

Coût total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

Maximum 12,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 10 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A titre indicatif: à la date du 01-04-2026, le pourcentage total était égal à 3,80% de la valeur nominale du montant souscrit sur toute la durée de 10 ans.

Maximum 125,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 10 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A titre indicatif: à la date du 01-04-2026, le montant total des coûts était égal à 38,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 10 ans. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais plus loin dans cette fiche produit.

Type de produit

Le produit proposé est un titre de créance avec droit au remboursement du capital investi. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer certains montants (les intérêts) et à rembourser 100% du capital investi à l'échéance finale. A partir de la fin de la 1^{re} année (09-06-2027), l'émetteur a le droit de procéder à un remboursement anticipé chaque année.

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Les principaux risques liés à ce produit se trouvent plus loin dans cette fiche produit.

Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036

Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi – avril / mai 2026

ISIN: XS3343289883

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Ce produit ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendants de l'émetteur, il n'est pas garanti que vous puissiez vendre le produit avant l'échéance finale. Si vous vendez vous-même cet investissement avant l'échéance finale, le prix calculé par Belfius Banque SA peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit (par ex. en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur ou de hausse du taux du marché), ce qui peut éventuellement entraîner une perte de capital. En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. TOB – voir rubrique « Fiscalité »), des frais de courtage de maximum 0,60% et des frais de sortie de maximum 3,00% en fonction de la durée résiduelle seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA. Plus loin dans cette fiche produit, vous trouverez également de plus amples informations dans les rubriques 'Coûts à charge de l'investisseur' et 'Risques' ('risque de liquidité' et 'risque de fluctuation du prix du titre de créance').

COÛTS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Coûts inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pas de frais uniques
Frais récurrents	Tous les frais récurrents (inclus dans le prix d'émission de 100%) liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le total des frais récurrents inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,25% par an ou maximum 12,50% (1,25% x 10 ans) de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif, à la date du 01-04-2026, ces frais s'élevaient à 0,38% par an, soit un total de 3,80% si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Coûts non inclus dans le prix d'émission de 100%

Remboursement à l'échéance finale	Aucun frais
Vente avant l'échéance finale	Ce titre de créance ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance finale est invité à prendre contact avec son interlocuteur en agence. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. Les principaux termes de l'engagement susmentionné de Belfius Banque sont les suivants: (i) des frais de courtage de maximum 0,60% sont dus sur les prix déterminés par Belfius Banque (ii) des frais de sortie sont dus par coupure investie: 3% si la durée résiduelle est supérieure à 2 ans, 2% si la durée résiduelle est supérieure à 1 an mais inférieure ou égale à 2 ans, 1% si la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an. (iii) un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque La valeur de marché indicative du titre de créance est consultable sur belfius.be via votre Belfius Direct Net ou via votre agence de Belfius. Après la clôture de la période de souscription Belfius communiquera les modifications importantes aux investisseurs via le site web Informations destinées aux investisseurs – Émissions de BFC et général - Belfius

COÛT TOTAL EN CAS DE CONSERVATION JUSQU'À L'ÉCHÉANCE FINALE (SUR LA BASE DU MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION DE 1.000 EUROS)

Pourcentage maximal	Maximum 12,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 10 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A titre indicatif: à la date du 01-04-2026, le pourcentage total était égal à 3,80% de la valeur nominale du montant souscrit sur toute la durée de 10 ans.
Montant maximal absolu	Maximum 125,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 10 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A titre indicatif: à la date du 01-04-2026, le montant total des coûts était égal à 38,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 10 ans.

Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036

Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi – avril / mai 2026

ISIN: XS3343289883

RISQUES

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument.

Description des risques : les titres de créance comportent entre autres les risques suivants :

Risque de crédit	En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque que le capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons ne soient pas payés. Si Belfius Banque est confrontée à de graves problèmes de solvabilité, l'organe de contrôle peut imposer une restructuration afin d'éviter la faillite. Dans ce cas, les titres de créance peuvent, sur décision de l'organe de contrôle, être entièrement ou partiellement annulés ou être convertis en instruments de capitaux propres (actions) (lesdits 'Bail-in'). De ce fait, même sans que l'émetteur ou le garant tombe effectivement en faillite, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer des montants auxquels vous avez droit et de perdre entièrement ou partiellement le capital investi. L'exercice d'une mesure de résolution par l'organe de contrôle en vertu de la directive 2014/59/UE peut aussi porter sur la garantie fournie par Belfius Banque et avoir pour conséquence que vous ne puissiez pas invoquer la garantie fournie par Belfius Banque.
Un risque de contre-performance en cas de remboursement anticipé	Si l'émetteur décide de procéder au remboursement anticipé du titre de créance, aucun des coupons ultérieurs ne sera versé. Si le taux d'intérêt du marché a baissé au moment du remboursement anticipé, il ne sera en outre pas possible de réinvestir le capital dans un produit aux conditions comparables.
Risque de liquidité	Ce titre de créance ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendamment de l'émetteur, vous courez le risque de ne pouvoir vendre le produit avant l'échéance finale. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part, par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir «risque de fluctuation du prix du titre de créance») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir «Caractéristiques détaillées»). En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. TOB – voir rubrique 'Fiscalité'), des frais de courtage de maximum 0,60% et des frais de sortie (3% si la durée résiduelle s'élève à plus de 2 ans; 2% si la durée résiduelle est strictement supérieure à 1 an, mais inférieure ou égale à 2 ans; 1% si la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an) seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque (voir rubrique 'Coûts à charge de l'investisseur').
Risque de fluctuation du prix du titre de créance (risque de marché)	Le prix de ce titre de créance fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.
Risque d'inflation	Si l'inflation reste positive au cours des prochaines années, le rendement réel peut être négatif. Ce risque est d'autant plus grand en cas d'inflation élevée.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents risques dans le prospectus ou sur belfius.be/risques-investissements.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les catégories de produits sur belfius.be/categorieproduit

Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036

Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi – avril / mai 2026

ISIN: XS3343289883

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 20-04-2026 au 28-05-2026 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Le 09-06-2026. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou par le garant.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Emetteur	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant	Belfius Banque SA (notation S&P: A, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Une notation (ou «rating») est donnée uniquement à titre indicatif et ne constitue aucunement une recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. L'agence de notation peut à tout moment suspendre, modifier ou retirer la notation. Vous trouverez plus d'informations concernant les notations de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Vous pouvez également consulter les conseils de notation sur belfius.be/ratings
Durée	Du 09-06-2026 au 09-06-2036. A partir de la fin de la première année (09-06-2027), l'émetteur peut décider chaque année de rembourser le titre de créance de manière anticipée.
Prix d'émission	100%; coupures de 1.000 euros.
Communication en cas de remboursement anticipé	L'investisseur sera averti par courrier ou par mail d'un remboursement anticipé 10 jours ouvrables avant l'échéance anticipée.
Montant de l'émission	Le montant minimum de l'émission s'élève à 3 millions d'euros. Le montant maximum s'élève à 500 millions d'EUR.
Prix de remboursement à l'échéance finale	L'investisseur a droit à un prix de remboursement de 1.000 euros par coupure de 1.000 euros. En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
Coupons	Coupons annuels bruts de 4,00% (coupons annuels nets de 2,80%) payables le 09-06 de chaque année ou le premier jour bancaire ouvrable suivant entre 2027 et 2036. En cas de remboursement anticipé à partir de la fin de la première année (09-06-2027) à l'initiative de l'émetteur, aucun coupon fixe annuel ne sera versé par la suite.
Rendements actuariels bruts et nets	Rendement actuariel brut et net en cas de remboursement anticipé En cas de remboursement anticipé entre la 1 ^{re} année (09-06-2027) et la 9 ^{ème} année (09-06-2035) à l'initiative de l'émetteur: rendement actuariel brut 4,00% ¹ – rendement actuariel net 2,80% ² . Rendement actuariel brut et net à l'échéance finale Rendement actuariel brut 4,00% ¹ – rendement actuariel net 2,80% ² . <i>1 Les rendements bruts tiennent compte du prix d'émission de 100%; ils sont calculés avant déduction du précompte mobilier de 30%. Ces derniers sont valables pour autant que le titre de créance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.</i> <i>2 Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100%; ils sont calculés après déduction du précompte mobilier de 30%. Ces derniers sont valables pour autant que le titre de créance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.</i>

DOSSIER-TITRES	La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.
-----------------------	---

DROIT APPLICABLE	Ces titres de créance sont soumises au droit belge.
-------------------------	---

<p>FISCALITÉ</p>	<p>En vertu de la législation fiscale actuelle, qui est susceptible d'être modifiée, le régime fiscal est le suivant:</p> <p>1. Investisseurs particuliers soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge</p> <p>Coupons et paiements à l'échéance finale:</p> <p>Précompte mobilier (PM) libératoire de 30% sur les coupons et sur la somme payée en Belgique au-delà du prix d'émission à l'échéance (anticipée) finale. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques</p> <p>En cas de vente avant l'échéance finale à Belfius Banque SA au nom et pour compte de l'émetteur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La différence positive entre le prix de rachat et le prix d'émission est considérée comme un intérêt et est, en cas de paiement en Belgique, soumise à un PM libératoire de 30%. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques • Taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros) <p>2. Sociétés belges soumises à l'Impôt sur les sociétés</p> <p>Régime fiscal applicable à l'ensemble des revenus (intérêts et plus-values):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les revenus sont imposables à l'Impôt sur les sociétés • Aucun précompte mobilier ne sera retenu si l'attestation correspondante a été signée • Taxe sur les opérations de bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros) en cas de vente ou d'achat avant l'échéance finale; pendant la période de souscription et à l'échéance finale, aucune TOB n'est due <p>Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous adresser à Belfius Banque. Les investisseurs soumis à un autre régime fiscal sont invités à s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
<p>PROSPECTUS</p>	<p>Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 19-05-2025 (le Notes Issuance Programme), du premier supplément du 29-07-2025, du deuxième supplément du 09-03-2026, du troisième supplément du 07-04-2026 et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base, approuvés par la FSMA), ainsi que des Final Terms en anglais (du 17-04-2026) et du résumé du prospectus de base, disponible en français et en néerlandais.</p> <p>Le Notes Issuance Programme daté du 19 mai 2025 est valide jusqu'au 19 mai 2026; il sera mis à jour au plus tard le 19 mai 2026. Le prochain prospectus de base sera disponible sur le site web de Belfius Financing Company www.belfius-financingcompany.lu/FR/titres-creances/index.aspx. Les investisseurs qui se sont inscrits à ce produit pendant la période de validité du Notes Issuance Programme daté du 19 mai 2025 auront un droit de rétractation de 3 jours ouvrables à compter de la publication du prochain prospectus de base. Les investisseurs en seront informés au moyen d'une communication individuelle ainsi que via un avis qui sera publié sur le site web belfius.be/informations-investisseurs, où le nouveau prospectus de base sera également disponible. Même si un nouveau prospectus de base est publié, il convient de noter que ce produit sera émis sur la base des conditions de 2025, incorporées par référence dans le prospectus de base de 2026, complété par les Final Terms applicables. Les documents ci-dessus sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure les services financiers, ainsi que sur belfius.be ou belfius-financingcompany.lu.</p> <p>S'il est constaté qu'un nouveau facteur important, une erreur substantielle ou une inexactitude substantielle liés aux informations contenues dans le prospectus de base et susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières surviennent entre la date d'approbation du prospectus de base et la date de clôture de la période de souscription, un supplément au prospectus de base sera publié.</p> <p>En cas de publication d'un supplément ou d'un nouveau prospectus de base pendant la période de souscription, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce titre ont le droit de retirer leur souscription dans un délai de 3 jours ouvrables après publication du supplément ou du nouveau prospectus de base. Belfius Banque vous assistera, le cas échéant, dans l'exercice de votre droit de rétractation. Plus d'informations sur votre droit de rétractation sont disponibles sur belfius.be/informations-investisseurs.</p> <p>Si vous avez opté de recevoir les informations par voie électronique, vous retrouverez cette information via nos canaux digitaux Belfius Direct Net ou Belfius Mobile et/ou votre extrait de compte numérique. Si vous avez choisi de ne pas recevoir d'informations par voie électronique, nous vous recommandons de surveiller notre site web pour vérifier si un supplément a été publié. Si vous souhaitez néanmoins recevoir cette information par voie électronique, vous avez toujours la possibilité de demander l'accès à l'un de nos canaux digitaux.</p> <p>L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit. Les documents ci-dessus sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assurent le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu</p>

Belfius Financing Company (LU) Callable 4,00% 06/2036

Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi – avril / mai 2026

ISIN: XS3343289883

SERVICE PLAINTES	<p>Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.</p> <p>Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (https://www.belfius.be/retail/fr/ext-ombudsfin).</p>
-------------------------	---

Conditions valables au 20-04-2026 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque S.A. – Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. 02.222.11.11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB
RPM Bruxelles T.V.A. BE 0403.201.185 – FSMA-n° 019649 A – MEZ 4944.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **20-04-2026 au 28-05-2026 inclus** avant 21 heures (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius. Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect. au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur [belfius.be](https://www.belfius.be).